



# PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le Mans, le 30/06/2021

## **LE PREFET DE LA SARTHE COMMUNIQUE : LA QUATRIEME ETAPE DE LA STRATEGIE DE REOUVERTURE DES ACTIVITES ENTRE EN VIGUEUR LE MERCREDI 30 JUIN 2021**

Ce mercredi 30 juin 2021 s'ouvre la **quatrième phase de la stratégie de réouverture progressive des activités**.

La première étape était intervenue le 3 mai 2021. Elle a marqué la fin des attestations dérogatoires en journée et des restrictions de déplacement interrégionaux ou à plus de 10 kms. La deuxième étape du déconfinement, le 19 mai 2021, a permis la réouverture de nombreux établissements recevant du public et a maintenu la mesure de couvre-feu de 21h00 à 6h00. La troisième étape a organisé juridiquement l'extension des jauges dans les établissements recevant du public (ERP) et la réouverture de certaines activités.

La quatrième étape s'appuie sur le décret n°2021-850 du 29 juin 2021 qui met fin aux jauges dans les établissements recevant du public (ERP) et qui prévoit la réouverture de toutes les activités. Seule une limitation à 2 500 personnes sera maintenue pour les compétitions amateurs se déroulant en plein air.

La présentation d'un pass sanitaire est désormais obligatoire pour tout évènement regroupant plus de 1000 personnes. Les festivals et concerts pourront à nouveau se dérouler debout.

Les déplacements internationaux restent soumis au code couleur classant les pays dans différentes catégories (vert, orange, rouge) en fonction de leur situation sanitaire.

Les règles correspondantes, ainsi que les protocoles sanitaires applicables et concertés avec les différents secteurs d'activité, sont disponibles par le biais du lien suivant :

En outre, **pour assurer de manière durable le freinage de la circulation du virus dans le département de la Sarthe**, après avis de l'Agence régionale de santé et en concertation avec les exécutifs locaux, **l'obligation du port du masque** en intérieur et en extérieur sous certaines conditions pour les personnes de onze ans et plus sur l'ensemble des communes du département de la Sarthe a été prolongée par arrêté préfectoral du X juin 2021 jusqu'au X juin inclus.

Il est rappelé que pour fonctionner efficacement, toute stratégie de réouverture progressive des activités repose sur la responsabilité de chacune et de chacun des sarthois. La prudence reste en effet de mise pour continuer à lutter contre le virus et pallier un éventuel rebond de ce dernier.

Plus que jamais respectons les gestes barrières et la stratégie : tester, alerter, protéger.